

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION DE M. DARREN PRAZNIK, MINISTRE RESPONSABLE DES SERVICES EN LANGUE FRANÇAISE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-MANITOBAINE 1^{er} NOVEMBRE 1997

Il nous faut essayer de répondre à certaines questions. Par exemple, avons-nous vraiment mis en place les différents aspects de la politique officielle? Avons-nous fait assez pour assurer une offre adéquate de services en français?

Les succès ont été nombreux et variés :

- Plusieurs centaines de formulaires et de documents d'information de la province sont maintenant publiés dans les deux langues officielles et souvent même en format bilingue.
- On peut voir de l'affichage en français dans les bureaux désignés et le long des routes provinciales dans les régions désignées.
- Du côté de l'internet, les pages du Manitoba affichent du français. C'est un domaine que l'on peut améliorer, et des efforts sont en cours qui devraient produire des changements visibles au cours des prochaines semaines.
- Nos établissements désignés de soins de santé ont généralement fait du bon travail dans le domaine des communications écrites. On ne peut être qu'impressionné par l'affichage bilingue, par exemple à l'hôpital général de St-Boniface, ainsi que par les documents et les formulaires bilingues dans les hôpitaux et les foyers de soins personnels de diverses localités, par exemple Notre-Dame-de-Lourdes et St- Pierre-Jolys. Le bulletin entièrement bilingue de South-East Health Santé Sud-Est inc. est également impressionnant.

Notre politique en matière de services en langue française a fourni un cadre de référence pour la prestation de services aux francophones dans de nombreux secteurs d'activité.

- Le renforcement par le gouvernement des obligations de la ville de Winnipeg en matière de services en français a été avantageux. Nous pouvons honnêtement dire que Winnipeg accomplit des efforts visibles afin de fournir des services en français. Comme exemples évidents de cela, mentionnons l'affichage bilingue des édifices et des rues du district Riel, ainsi que les documents bilingues se rapportant aux taxes municipales, au service d'eau, etc.
- Les villes et les municipalités bilingues à l'extérieur de Winnipeg ont également accompli des progrès dans la mise en œuvre de leurs politiques linguistiques. La contribution du Manitoba à la prestation de services de traduction pour ces gouvernements municipaux joue également un rôle important dans ce domaine.

- La désignation d'environ 30 installations de santé et organismes régionaux de santé a certainement encouragé la réalisation de diverses initiatives visant à assurer des services de santé en français. Beaucoup de progrès a été accompli depuis la publication du rapport Gauthier. Nous y avons donné suite et avons mis en œuvre la plupart de ses recommandations.
- De plus, notre comité consultatif sur les services de santé en français continue de nous fournir ses conseils alors que nous préparons et réalisons diverses réorganisations et divers regroupements dans le domaine de la santé.
- Neuf des treize offices régionaux de la santé, y compris les deux de Winnipeg, vont nous présenter leurs plans de prestation de services en français. De fait, nous allons adopter un règlement qui décrira les obligations des offices régionaux désignés en ce qui concerne l'offre de services en français.
- Notre service de ressources – santé en français continue d'appuyer les institutions et organismes désignés de soins de santé. La traduction de documents, de formulaires, d'avis et de l'affichage, ainsi que la formation des employés en français, sont des exemples de l'aide offerte.

Nous nous sommes beaucoup concentrés sur le secteur de la santé au cours des quelques dernières années, mais nous n'avons pas ignoré pour autant d'autres secteurs reconnus comme prioritaires par notre communauté francophone :

- Dans le domaine des services sociaux, nous sommes en train de désigner un certain nombre d'organismes qui fournissent des services aux familles, aux femmes, aux enfants, aux jeunes gens, aux personnes âgées et aux personnes handicapées sur le plan mental ou physique. Ces organismes, qui fonctionnent en partie grâce à des fonds gouvernementaux, se verront demander de voir à ce que soient offerts des services en français.
- Nous avons créé la division scolaire franco-manitobaine. Étant donné qu'il s'agit là d'un système de gestion scolaire assez unique et encore très nouveau, il sera peut-être nécessaire de procéder à des révisions et à des ajustements, et il faudra être prêt à apporter les améliorations requises.
- Quoi qu'il en soit des efforts et des mises au point qu'il faudra encore faire, nous pouvons tous être fiers de l'excellent travail accompli par la DSFM et par les membres de son personnel.
- La DSFM et le collège universitaire de Saint-Boniface contribuent tous les deux de façon importante à l'éducation en français au Manitoba. Nous devons nous assurer qu'ils pourront continuer d'exister pour de nombreuses années encore en tant qu'institutions viables et en bonne santé.

- Le développement économique est devenu un secteur d'activité important dans le milieu francophone et dans les municipalités bilingues. Il est encourageant de voir diverses régions s'organiser de manière à faciliter les initiatives de développement économique. L'Association des municipalités bilingues du Manitoba assume maintenant un rôle important de leadership dans ce domaine. Son conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba se révèle un atout extrêmement précieux de promotion et d'orientation de nombreuses initiatives qui s'annoncent de bon augure pour le bien-être économique des municipalités bilingues. Ceci favorisera à son tour la santé économique du milieu francophone et de toute la province.
- Le Manitoba est heureux d'appuyer le développement économique de la communauté franco-manitobaine par l'entremise de l'entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles et de partenariats entre divers ministères et le Conseil de développement économique. Des liens positifs ont été créés. Il semble que beaucoup aient succombé au charme, à l'enthousiasme et à l'énergie de Raymond Poirier et de ses semblables.
- La justice est un autre secteur où nous travaillons en étroite collaboration avec le milieu francophone. Un groupe de travail établi au milieu de 1996 par ma collègue Rosemary Vodrey, alors ministre de la Justice, se penche sur un certain nombre de questions soulevées par l'Association des juristes d'expression française du Manitoba en ce qui concerne l'offre de services en français au sein du système judiciaire. Le groupe de travail comprend des représentants de l'Association des juristes et de la SFM, ainsi que de hauts fonctionnaires de Justice Manitoba et le conseiller spécial du Secrétariat des services en langue française, et il a déjà introduit un certain nombre de changements et d'améliorations. Il a également décrit diverses mesures susceptibles d'améliorer l'offre de services en français dans le domaine de la justice. Certaines des mesures auxquelles nous donnons suite se rapportent à la procédure judiciaire et à l'offre active de services en français dans les différentes divisions du ministère, ainsi qu'à la façon d'assurer un nombre adéquat de juges bilingues à tous les niveaux du système judiciaire. Nous étions heureux d'apprendre récemment que Marc Monnin se joignait aux rangs de la magistrature francophone du Manitoba.

Nous pourrions mentionner d'autres exemples de succès et d'expériences positives se rapportant à l'offre de services en langue française.

Le gouvernement du Manitoba et ses divers ministères, souvent de concert avec le gouvernement fédéral et certains gouvernements municipaux, ainsi qu'avec divers organismes franco-manitobains, ont contribué à de nombreuses initiatives qui ont été couronnées de succès :

- L'établissement d'un refuge de deuxième étape pour les femmes et les enfants francophones victimes de mauvais traitements et de violence au foyer;
- La construction du Centre franco-manitobain du patrimoine;
- Une augmentation du matériel en langue française dont peuvent disposer diverses bibliothèques municipales;
- Les efforts initiaux entrepris pour le développement d'une industrie du film de langue française au Manitoba;
- Le développement continu d'événements culturels comme le Festival du voyageur;
- L'organisation et la tenue de diverses activités et de divers forums francophones au Manitoba, par exemple les forums de développement économique de décembre 1995 et d'octobre 1996, en plus de celui qui s'en vient en février 1997, ainsi que les jeux francophones de l'Ouest en juin de cette année;
- La participation des gens d'affaires franco-manitobains au forum francophone des affaires tenu au Vietnam il y a trois semaines.

Le Manitoba peut être fier de tout ce qui a été accompli, ainsi que de son soutien et de sa contribution à la communauté francophone au cours des dernières années.

Mais gardons à l'esprit qu'il reste encore du travail à accomplir. De fait, comme le démontrent les résultats préliminaires de notre analyse récente de l'offre active de services en français dans les bureaux désignés bilingues, des améliorations sont requises au niveau des ressources humaines.

Nous savons qu'il existe des lacunes dans l'offre de services en français, que ce soit en personne ou au téléphone. En septembre et octobre, nous avons procédé à une enquête discrète sur la situation, en utilisant la technique du client mystère. Nous avons ainsi obtenu des exemples concrets de situations où les services en français sont activement offerts ou sont facilement disponibles lorsqu'une personne cherche à obtenir des renseignements ou des services dans un bureau du gouvernement du Manitoba, ou au téléphone. Malheureusement, il y a de nombreux cas où les services en français ne sont pas évidents, difficiles à obtenir, inexistantes ou de piètre qualité.

Nous sommes encore à compiler les données du sondage mené par Diane Dubé, en collaboration avec le Secrétariat des services en langue française. Les résultats du sondage seront partagés avec les ministères concernés, et on leur demandera d'utiliser ces données pour reformuler leurs plans de mise en œuvre des services en français.

La récente évaluation de la prestation des services en français nous sera également utile pour notre prochain examen de la politique officielle elle-même.

Je suis heureux de vous informer que M. le juge Richard Chartier dirigera cet examen de notre politique officielle en matière de services en langue française. Nous lui avons donné le mandat suivant :

1. Examiner l'énoncé de la politique déposé à l'Assemblée législative du Manitoba le 6 novembre 1989, et nous offrir ses commentaires sur le texte. Nous demandons au juge Chartier de nous faire part de ses recommandations afin, si nécessaire, de mettre l'énoncé à jour, de le rendre plus pertinent au contexte actuel, de le clarifier ou de le renforcer afin d'assurer une mise en œuvre de services en français qui soit plus efficace et plus cohérente.
2. Examiner les structures et systèmes qui sous-tendent actuellement la mise en œuvre de la politique et nous offrir ses commentaires sur leur efficacité, à la lumière des résultats de l'évaluation. Nous voulons également connaître ses recommandations en ce qui concerne d'autres façons pratiques, qui existent ou qui devraient exister, d'offrir des services en français de manière active et efficace.
3. Présenter son rapport et ses recommandations au début de 1998 au ministre responsable des services en langue française.

Je serai en meilleure position plus tard pour exprimer mon opinion quant aux résultats de l'évaluation de l'offre active et quant à l'examen de la politique officielle en matière de services en langue française. Entre-temps, je vous prie de croire que notre intention et notre désir est d'améliorer la mise en œuvre de notre politique afin qu'elle satisfasse mieux à ses objectifs.

Il me semble qu'un des points de mire de notre stratégie renouvelée devrait être de faire tous les efforts possibles pour fournir nos services en langue française là où ils seront le plus utilisés. Ce qui voudrait dire les régions désignées plutôt qu'à une certaine distance des régions où sont concentrés les francophones, comme c'est souvent le cas maintenant. C'est un point que nous étudierons au cours de l'examen de la politique.

De plus, il nous faut travailler en étroite collaboration avec le milieu francophone dans la recherche de solutions pratiques à des questions et à des problèmes qui ne sont pas encore résolus.

Cette approche s'est avérée valable, comme je l'indiquais plus tôt en ce qui concerne le ministère de la Justice, le secteur de la santé et le développement économique.

Je suis heureux d'apprendre qu'une rencontre récente entre les coordonnateurs des services en langue française et les représentants de la SFM a permis de discuter de relations de travail positives. Je crois comprendre qu'à cette rencontre on s'est prononcé fortement en faveur de poursuivre des initiatives en collaboration avec la communauté francophone.

Je crois qu'une rencontre prochaine entre la communauté francophone et le conseil des ministres, prévue pour la fin novembre, servira de tremplin pour solidifier notre partenariat et la collaboration qui caractérise notre relation.

Il reste encore du travail à faire pour ce qui est d'améliorer notre offre active de services en langue française. Étant donné que rien n'est jamais parfait, il y aura toujours des choses à améliorer dans la mise en œuvre de notre politique. Il y a là un défi et aussi une occasion d'être créatif.

Je suis confiant que nous pourrons progresser plus rapidement si nous travaillons ensemble sur le plus grand nombre de fronts possible. Faisons donc tout en notre pouvoir pour établir des liens et des partenariats solides où la participation de chaque groupe est la bienvenue. . . .

Merci!